

En direct du CSE extraordinaire du 06 novembre

Information sur l'évolution du processus d'inscription au contrat d'engagement

En préambule, nous tenons à réaffirmer que la CFE-CGC Métiers de l'Emploi **ne remet pas en cause la loi plein-emploi** votée par le parlement.

Mais le projet d'évolution du processus d'inscription au contrat d'engagement, tel qu'il nous est présenté soulève plus d'interrogations que de réponses.

Nous devons avant tout nous assurer de la faisabilité du projet et vérifier que tous les moyens (humains, matériels, logistiques et d'accompagnement) nécessaires soient mobilisés, et le tout dans des délais de réalisation raisonnables.

Nos principales interrogations (ou craintes, c'est selon) concernent notamment :

- Le **flou législatif et règlementaire** actuel alors que nous travaillons sur une profonde modification de notre délivrance des services sans même connaître ce qui sera effectivement validé.
- La **stabilité et la performance de notre système d'information** qui va devoir s'adapter à une très forte augmentation des données gérées et supporter les interactions avec les autres systèmes informatiques des partenaires. Au-delà des dysfonctionnements quotidiens, on en mesure la fragilité lorsque l'expérimentation de Blois Gare n'est pas mesurable puisque la base-école prévue est inopérante (cf CSE exceptionnel du 31 octobre)...
- Les **relations partenariales à géométrie très variable** avec notamment des conseils départementaux frileux voire hostiles dont on peut légitimement craindre que dans certains cas l'ensemble des tâches inhérentes au processus d'inscription, d'orientation, de diagnostic et de contrat d'engagement ne reposent que sur les seules épaules de France Travail.
- L'**accompagnement** indispensable pour une telle révolution n'est pas au rendez-vous. Ce n'est pas en quelques semaines, avec de multiples e-learning, visios, échanges de pratique et ateliers divers que nous allons collectivement pouvoir intégrer tous ces changements. Et pour appréhender la multiplicité des cas d'Allocataires du RSA (inscrits seuls, en couple, devant s'actualiser, ou pas), et de notre capacité à les renseigner lorsqu'ils arriveront en masse dès janvier avec un courrier d'inscription automatique...
- Les **moyens humains** désespérément insuffisants depuis très longtemps alors que sont déjà annoncés 500 suppressions de postes. Comment absorber sereinement cet afflux de nouveaux inscrits et de nouvelles missions dans ces conditions ?

Encore une fois le **management intermédiaire et de proximité** se retrouvera entre le marteau et l'enclume, en devant présenter, expliquer, accompagner, planifier, organiser, mesurer, reporter, sécuriser, atteindre ses objectifs (quoi qu'il en coûte), avec toujours plus de choses à faire et de moins en moins de moyens.

Manager à France Travail c'est depuis toujours **gérer la pénurie** et travailler sous contrainte.

Mais demain, pourrons-nous indéfiniment dégrader nos conditions de travail ?

L'analyse de l'**indice QVT** au niveau national révèle que plus de la moitié des items questionnés (56.6%) sont **rouges**. Pourquoi continuer à ajouter du stress au stress avec un projet aussi peu avancé ?

A la lecture de toutes ces craintes (ou interrogations, c'est selon) il semble évident qu'une mise en œuvre au 1er janvier sans altération du service délivré et sans dégradation des conditions de travail de tous les agents de France Travail soit pour le moins ...utopique.

En l'état, nous voterons donc CONTRE ce déploiement.

Prochain CSE extraordinaire le 14 novembre

Retrouvez nos informations sur

www.cfecgc-metiersdelemploi.fr !